

JUSTICE

SERVICE GRATUIT



PHOTO JOCELYN MALETTE

■ Me Michèle Moreau, nouvelle et première directrice générale de Pro Bono Québec.

PRO BONO QUÉBEC

Une banque d'avocats bénévoles

Il sera bientôt possible au Québec d'avoir droit gratuitement aux services d'un avocat même si quelqu'un est « trop riche » pour avoir accès au service de l'aide juridique.

DANY DOUCET

Le Journal de Montréal

À l'initiative du Barreau du Québec et d'un groupe d'avocats, le nouvel organisme Pro Bono Québec est en train de constituer une banque d'heures de consultation gratuite qui sera mise à la disposition de personnes n'ayant pas les moyens de se payer un avocat.

Dans toutes les régions, Pro Bono Québec sollicite en ce moment des avocats pour qu'ils fassent don d'une cinquantaine d'heures de bénévolat par année.

« Je viens de commencer et j'ai déjà 10 000 heures dans ma banque », lance Me Michèle Moreau, nouvelle et première directrice de Pro Bo-

no Québec, une avocate qui oeuvre depuis des années pour rendre la justice plus accessible.

Un avocat bénévole ?

Avocat et bénévole ne sont pas des mots qu'on est habitué d'associer.

L'image de l'avocat vêtu en Giorgio Armani et qui roule en Mercedes est souvent celle véhiculée dans les émissions et les films consacrés à la vie triépidante au sein des grandes firmes d'avocats.

« Vous savez, même les avocats les plus vedettes, ceux qu'on voit à la télé et à la radio par exemple... plusieurs d'entre eux font du bénévolat même s'ils font beaucoup d'argent », commente Michèle Moreau.

Critères d'admissibilité

Pro Bono Québec choisira ses clients et ses causes en fonction de différents critères qui restent à préciser d'ici le lancement du service, en avril prochain.

Premier critère d'admissibilité : ne pas être admissible au service d'aide juridique.

Deuxième critère : « On favorisera des causes à caractère exceptionnel où l'intérêt de la justice est en jeu, explique Me Moreau. Surtout des dossiers où un tort irréparable peut être subi. »

Exemple : une femme qui gagne 25 000 \$ par année est expulsée de son logement. Trop riche pour avoir droit à un avocat de l'aide juridique, mais elle subit un préjudice qui lui cause un tort irréparable.

Me Moreau souhaite recruter des avocats bénévoles dans toutes les régions du Québec. Les clients n'auront à payer que les frais juridiques associés à leur dossier de cour.

■ Plus de détails sur le site du Barreau du Québec : www.barreau.qc.ca/organismes/pro-bono-quebec

ddoucet@journalmt.com

POUR LE BIEN PUBLIC

« L'expression *pro bono*, d'origine latine, signifie « pour le bien public. »

« Pour les juristes modernes, cela signifie qu'ils doivent consacrer volontairement une partie déterminée de leur temps, gratuitement ou pour des honoraires modiques, à faire reconnaître ou protéger les droits de personnes défavorisées; à fournir des services juridiques afin d'aider des organisations qui représentent les intérêts des membres démunis de la collectivité ou qui oeuvrent en leur nom ou pour d'autres organisations d'intérêt public; ou à améliorer les lois ou le système de justice. »

(Source: *Wikipedia*)

Encouragé chez nos voisins

DANY DOUCET

Il existe des organismes *pro bono* dans cinq autres provinces canadiennes, notamment en Ontario où cette tradition de bénévolat est bien établie.

Michèle Moreau a fait le tour du Canada et des États-Unis pour étudier ce qui se faisait ailleurs et développer un modèle pour le Québec.

En Floride, à Hawaï, en Illinois, au Maryland, au Mississippi, au Nevada et au Nouveau-Mexique, par exemple, il est obligatoire pour un avocat de faire rapport une fois l'an des heures consacrées au travail *pro bono*.

Le barreau américain estime que chaque avocat a une « responsabilité professionnelle » de fournir au moins 50 heures de consultation gratuite à ceux qui n'en ont pas les moyens. Le barreau canadien encourage aussi ses membres à faire 50 heures de travail *pro bono* par année.

Le système de justice québécois est déjà lent et surchargé, est-ce que l'accès plus facile engorgera davantage le système ?

« Il y a déjà beaucoup de gens qui se représentent seuls parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un avocat », réplique Michèle Moreau.

■ Pro Bono Québec prévoit commencer à offrir ses services au public en avril prochain.